

N/REF : 4/03/2025 13H58 C:000053 I:02623
V/REF : AC/C14142
V/Email reçu le Mardi 04/03/2025 a 13H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. PRC
IMMEUBLE : LA PERRUCHE -PRC
1-3, ALLEE JEAN MERMOZ
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 23 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 3 MERMOZ - MME PIRON 02 23 41 22 67
LOGEMENT N° 100414, PORTE N°313, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR SEJOUR

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 05/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
INTERVENTION REPLANFIÉE LE 13/03
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 13/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE CIRCUIT CHAUFFAGE
DÉPOSE DU RADIATEUR DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE DE FIXATIONS
FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR
RACCORDEMENT AU CIRCUIT CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 17/03/25 a 14H28 M. E ROCHE
MG LCOMPTER Email envoyé le 17/03/25 a 14H28 Mme N REHEL
AT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/25 a 16H26 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL142-FP.1	Radiat.acier H600mm>L650mm	1	290,00	290,00
TOTAL H.T.					290,00
T.V.A. a 10,00%					29,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>319,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.